

NOTE D'INFORMATION

Bruxelles, le 15 avril 2014

Chers actionnaires, titulaires d'American Depositary Shares, d'obligations ou de warrants de la SA Groupe Delhaize (la "Société"),

Cette note a pour objectif de fournir des informations sur l'ordre du jour de **l'assemblée générale ordinaire** des actionnaires qui aura lieu le **jeudi 22 mai 2014 à 15 heures (heure belge), au Corporate Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique.**

Lors de cette assemblée, les actionnaires de la Société délibéreront et voteront sur les points à l'ordre du jour expliqués plus en détails dans la présente note.

La loi belge n'impose pas de quorum pour l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014. Par conséquent, les décisions peuvent être prises lors de cette assemblée quel que soit le nombre d'actions Groupe Delhaize qui y seront représentées. Les points 1 à 3 de l'ordre du jour ne requièrent pas de vote. Les points 4 à 15 peuvent être valablement adoptés par la majorité des votes exprimés.

En tant qu'actionnaires, vous pouvez valablement exercer le droit de vote afférent à vos actions à l'assemblée générale du 22 mai 2014 en suivant les procédures indiquées dans la convocation à assister à cette assemblée qui sera publiée dans la presse et qui est disponible sur notre site Internet www.groupedelhaize.com. Si vous avez des questions concernant les propositions, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département Relations Investisseurs du Groupe Delhaize au numéro de téléphone +32 2 412 21 51.

Les propriétaires d'American Depositary Shares du Groupe Delhaize peuvent exercer le droit de vote afférent à leurs titres à l'assemblée générale du 22 mai 2014 en se conformant aux formalités indiquées dans la convocation du Dépositaire du Groupe Delhaize, Citibank. Si vous avez des questions concernant les propositions, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département Relations Investisseurs du Groupe Delhaize au numéro de téléphone +32 2 412 21 51. Si vous avez des questions concernant les procédures de vote, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec Citibank au numéro de téléphone +1 877 853 2191.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la convocation, du rapport annuel et des comptes annuels de la Société ainsi que de tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014 pour lesquels la loi prévoit leur mise à disposition à l'attention des actionnaires. Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.groupedelhaize.com, et une version imprimée peut également être demandée par les actionnaires au Département Relations Investisseurs au numéro de téléphone +32 2 412 21 51 ou par les titulaires d'American Depositary Shares auprès de Citibank au numéro de téléphone +1 877 853 2191.



Frans Muller
President and Chief Executive Officer

SA Groupe Delhaize
Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
22 mai 2014

Ordre du jour

1.	Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.	3
2.	Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.....	3
3.	Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013.....	3
4.	Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2013, y compris l'affectation du résultat, et d'approuver la distribution d'un dividende brut de EUR 1,56 par action ordinaire.....	4
5.	Proposition de décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.....	5
6.	Proposition de décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.....	5
7.	Proposition de renouveler le mandat d'administrateurs et de nommer un administrateur.....	5
7.1.	Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Mats Jansson pour une période de quatre années.....	6
7.2.	Proposition de renouveler le mandat de Monsieur William G. McEwan pour une période de quatre années.....	6
7.3.	Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Jack L. Stahl pour une période de quatre années.....	6
7.4.	Proposition de nommer Monsieur Johnny Thijs pour une période de trois années.....	6
8.	Proposition de reconnaître Monsieur Mats Jansson, Monsieur William G. McEwan, Monsieur Jack L. Stahl et Monsieur Johnny Thijs comme administrateurs indépendants.....	7
9.	Proposition de renouveler le mandat du Commissaire pour une période de trois années.....	7
10.	Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération.....	8
11.	Proposition d'approuver la révision de la rémunération du président du Conseil d'Administration et des membres et du président du Comité d'Audit et de Finance.....	8
12.	Proposition d'approuver le Plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize.....	9
13.	Proposition d'approuver le vesting accéléré en vertu du Plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize en cas changement de contrôle de la Société.....	9
14.	Proposition d'approuver la clause de changement de contrôle contenue dans une convention de crédit.....	10
15.	Proposition d'approuver le remboursement anticipé d'obligations ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.....	10

Première résolution :

**Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013**

Le Conseil d'Administration de la Société prépare chaque année, conformément à la loi belge, un rapport de gestion relatif à la Société. Au plus tard 45 jours calendriers avant la date de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Administration transmet le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires au commissaire de la Société, Deloitte, Reviseurs d'Entreprises SC sfd SCRL.

Comme indiqué dans le rapport annuel, les chapitres Rapport d'activité, Rapport financier, Notes aux comptes consolidés et Gouvernance d'Entreprise contiennent les informations à inclure dans le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés prévu par le Code belge des sociétés, et constituent ensemble ce rapport de gestion.

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration seront présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les rapports de gestion ne requièrent pas de vote.

Deuxième résolution :

**Présentation du rapport du commissaire
sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013**

Le commissaire doit contrôler les comptes et rédiger un rapport sur les comptes annuels de la Société pour les actionnaires. Le commissaire (i) a exprimé un avis inconditionnel au sujet des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013, (ii) a déclaré que les rapports de gestion du Conseil d'Administration contenaient les informations requises par la loi et (iii) a certifié que les comptes annuels statutaires et consolidés donnent une image fidèle et correcte de la situation de la Société. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés est repris à la page 173 du rapport annuel.

Les rapports du commissaire seront présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les rapports du commissaire ne requièrent pas de vote.

Troisième résolution :

**Communication des comptes annuels consolidés
au 31 décembre 2013**

Les comptes annuels consolidés et les résultats de la Société au 31 décembre 2013 seront présentés et discutés lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ne requièrent pas de vote.

Quatrième résolution :

**Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2013,
y compris l'affectation du résultat, et
d'approuver la distribution d'un dividende brut de EUR 1,56
par action ordinaire**

L'affectation suivante du résultat de la Société, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 12 mars 2014, sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire :

Affectation du résultat	(en EUR)
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	(75.156.001,13)
Bénéfice reporté des années précédentes	1.133.942.219,63
Bénéfice à affecter	1.058.786.218,50

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le Conseil d'Administration proposera lors de l'assemblée générale ordinaire le paiement d'un dividende brut de EUR 1,56 par action. Le montant total du dividende brut attribué à toutes les actions ordinaires existantes à la date d'adoption des comptes annuels par le Conseil d'Administration, soit le 12 mars 2014, s'élèvera en conséquence à EUR 160 millions.

Suite à l'exercice de warrants émis dans le cadre des *Delhaize Group 2002 and 2012 US Stock Incentive Plans*, la Société peut émettre de nouvelles actions ordinaires, coupon 52 attaché, entre la date d'adoption des comptes annuels par le Conseil d'Administration, à savoir le 12 mars 2014, et la date à laquelle il est demandé à l'assemblée générale ordinaire de les approuver, à savoir le 22 mai 2014.

Par conséquent, au 15 avril 2014, la répartition bénéficiaire 2013 est la suivante :

Répartition Bénéficiaire	(en EUR)
Bénéfice à affecter	1.058.786.218,50
Affectation à la réserve légale	0,00
Montant global du dividende brut pour toutes les actions	159.821.329,00
Solde du bénéfice à reporter	898.964.889,50

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions donnant droit au dividende 2013 et soumettra le montant global définitif du dividende à l'assemblée pour approbation. Les comptes annuels statutaires de 2013 seront adaptés en conséquence. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises entre le 12 mars 2014 et le 22 mai 2014 s'élève à 2.630.597, en supposant que tous les warrants susceptibles d'être exercés le soient effectivement. Cela entraînerait une augmentation du montant total du dividende de EUR 4 millions à EUR 164 millions.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Cinquième résolution :

Proposition de décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

En droit belge, après approbation des comptes annuels statutaires, les actionnaires doivent voter sur la décharge aux administrateurs.

Une telle décharge n'est valable que dans la mesure où les comptes annuels soumis par le Conseil d'Administration ne contiennent ni omission, ni fausse indication dissimulant la véritable situation de la Société. En outre, cette décharge relative à des actes contraires ou non conformes aux statuts ou au Code belge des sociétés ne sera valable que s'il a été fait mention de ces actes dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Sixième résolution :

Proposition de décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

En droit belge, après approbation des comptes annuels statutaires, les actionnaires doivent se prononcer par un vote sur la décharge au commissaire.

Une telle décharge n'est valable que dans la mesure où les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni fausse indication dissimulant la véritable situation de la Société. En outre, cette décharge relative à des actes contraires ou non conformes aux statuts ou au Code belge des sociétés ne sera valable que s'il a été fait mention de ces actes dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Septième résolution :

Proposition de renouveler le mandat d'administrateurs et de nommer un administrateur

En règle générale, la législation belge prévoit que les administrateurs sont élus par un vote majoritaire lors de l'assemblée générale ordinaire pour une durée maximale de six ans. Conformément à une loi belge édictée en 2009, un administrateur n'est pas indépendant s'il a exercé plus de trois mandats successifs ou pour une durée de plus de douze ans. En 2010, le Conseil d'Administration a décidé de fixer à trois ans la durée du premier mandat des administrateurs nommés à partir de 2010, et de fixer à quatre ans la durée des mandats ultérieurs, pour autant que le Conseil détermine que ces administrateurs soient indépendants, ce qui permettrait à un administrateur non exécutif, qui est indépendant, de siéger pendant un total de onze ans avant de ne plus être indépendant au regard de la loi belge. La durée des mandats des administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants par le Conseil d'Administration au moment de leur nomination, a été fixée quant à elle à trois ans par le Conseil. Sauf décision contraire du Conseil, une personne éligible au Conseil qui atteindrait l'âge de 70 ans au cours de la durée normale du mandat d'administrateur fixée par la Société, peut être nommée pour une durée qui expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire se tenant l'année au cours de laquelle cet administrateur atteindra l'âge de 70 ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par un vote majoritaire lors de chaque assemblée générale des actionnaires.

Monsieur Mats Jansson, Monsieur William G. McEwan et Monsieur Jack L. Stahl sont candidats pour exercer la fonction d'administrateur pour la période proposée de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.

Monsieur Johnny Thijs est candidat pour exercer la fonction d'administrateur pour la période proposée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2016.

Chaque candidat administrateur a fait savoir qu'il était disposé et en mesure d'exercer la fonction d'administrateur en cas de nomination. En se basant sur l'avis du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de la nomination de chaque candidat administrateur de la Société pour la période proposée.

Monsieur Mats Jansson (1951). Monsieur Jansson est Président de notre Conseil d'Administration depuis le 24 mai 2012. Monsieur Jansson est actuellement administrateur indépendant de TeliaSonera. Il est membre du JP Morgan European Advisory Council. Monsieur Jansson a débuté sa carrière chez ICA, un distributeur alimentaire suédois important au sein duquel il a occupé durant plus de 20 ans des postes aux responsabilités de plus en plus importantes qui l'ont conduit au poste de Président de ICA Detaljhandel et de Deputy CEO et Président du Groupe de 1990 à 1994. Il a été ensuite Administrateur Délégué de Catena/Bilia (1994 à 1999) et de Karl Fazor Oy (1999 à 2000). De 2000 à 2005, Monsieur Jansson occupa la fonction d'Administrateur Délégué d'Axfood, une société suédoise cotée de distribution alimentaire. De 2005 à 2006, Monsieur Jansson a assumé la fonction de Président et Administrateur Délégué d'Axel Johnson AB, un conglomérat familial d'entreprises de distribution et de services. Monsieur Jansson a été Président et Administrateur Délégué de SAS, la compagnie aérienne scandinave de 2006 à 2010. Il a également été administrateur chez Axfood, Mekonomen, Swedish Match, Hufvudstaden et Danske Bank. Monsieur Jansson a étudié l'histoire économique et la sociologie à l'Université de Örebro, Suède.

Monsieur William G. McEwan (1956). Monsieur McEwan est un exécutif Canadien dans le secteur alimentation et *consumer packaged goods*. De 1989 à 2000, Monsieur McEwan a occupé plusieurs postes en marketing et merchandising dans les secteurs des biens de consommation courante, pour Coca-Cola Limited, et de l'épicerie au détail pour The Great Atlantic and Pacific Tea Company (A&P), au Canada et aux États-Unis. Il a occupé la fonction de Président des activités canadiennes d'A&P avant d'accepter le poste de President & Chief Executive Officer de la région atlantique des États-Unis, poste qu'il occupait juste avant de rejoindre les rangs de Sobeys Inc. Il a été Président et Administrateur Délégué de Sobeys et membre du Conseil d'Administration de la maison mère Empire Company jusqu'à juin 2012. Monsieur McEwan est membre du Conseil d'Administration de Agrifoods International Cooperative Ltd et de Ultima Foods. En novembre 2005, Monsieur McEwan a reçu le Golden Pencil Award, la distinction la plus importante décernée par The Food Industry Association of Canada. En mai 2006, le Conseil Canadien des Distributeurs en Alimentation a décerné à Monsieur McEwan le Robert Beaudry Award of Excellence pour son leadership dans le secteur de l'alimentation au détail. En juin 2012 Monsieur McEwan a été honoré avec un Lifetime Achievement Award par le Retail Council of Canada pour son leadership, succès en entreprise et service à la communauté.

Monsieur Jack L. Stahl (1953). Monsieur Stahl a été Président et Administrateur Délégué de la société de cosmétiques Revlon de 2002 jusqu'à son départ à la retraite en septembre 2006. Avant de rejoindre Revlon, Monsieur Stahl a travaillé durant 22 ans dans l'équipe de management de la société Coca Cola, avec comme dernière fonction Président et Chief Operating Officer. Il a également été Président du Groupe Coca-Cola Amérique du Nord et Chief Financial Officer. Monsieur Stahl a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'auditeur chez Arthur Andersen & Co. Monsieur Stahl a siégé au Conseil d'Administration de la société pharmaceutique Schering-Plough et de Sack Incorporated. Il siège actuellement au Conseil de la société Dr. Pepper Snapple Group et de Coty Inc. et est membre du Conseil d'Administration de CVC Capital Partners Advisory Inc. Il est également membre du Conseil d'Administration du The Boys and Girls Clubs of America. Monsieur Stahl est licencié de l'Emory University et détient un MBA de la Wharton Business School of the University of Pennsylvania.

Monsieur Johnny Thijs (1952). Monsieur Thijs a débuté sa carrière en 1974 chez Vanderelst S.A. (Groupe Rothmans) en tant que Product & Marketing Manager pour la Belgique. En 1981, il a été nommé Marketing & Sales Manager chez Masterfoods S.A. (Mars Inc.) pour la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France. En 1986, il a rejoint Côte d'Or-Jacobs Suchard et cinq ans plus tard, il a rejoint Interbrew S.A. où il a débuté en tant qu'Executive Vice President avant de devenir CEO pour l'Europe, l'Asie-Pacifique et l'Afrique de 1995 à 1999. En 2000, il a été nommé CEO de Ter Beke. Monsieur Thijs a rejoint la Poste belge en 2002 en tant que CEO jusque fin février 2014. Monsieur Thijs est actuellement Président du Conseil d'Administration de Spadel SA. Il a étudié les sciences commerciales au College of Economic Sciences de l'Université du Limbourg, Belgique.

Huitième résolution :

Proposition de reconnaître l'indépendance des administrateurs

Aux Etats-Unis, la Société est cotée au New York Stock Exchange (NYSE). En vertu des règles du NYSE, les sociétés cotées qui sont des émetteurs privés étrangers (comme la Société) sont autorisées à suivre les pratiques de leur pays d'origine au lieu des obligations du NYSE en matière d'indépendance des administrateurs. Le 12 mars 2014, le Conseil d'Administration a néanmoins examiné tous les critères applicables pour apprécier l'indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés, du Code belge de gouvernance d'entreprise et des règles du New York Stock Exchange. Sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs, le Conseil d'Administration a déterminé à cette date que, à l'exception de Pierre-Olivier Beckers-Vieujant, de Hugh G. Farrington et de Didier Smits, tous les administrateurs de la Société remplissent les critères d'indépendance prévus par le Code belge des sociétés, le Code belge de gouvernance d'entreprise et les règles du New York Stock Exchange.

Un résumé des critères d'indépendance utilisés par le Conseil d'Administration pour évaluer l'indépendance des administrateurs est disponible en appendice 1 au Règlement du Conseil d'Administration, aux pages 21 et 22 de notre Charte de Gouvernance d'Entreprise, qui est disponible sur le site internet du Groupe Delhaize à l'adresse www.groupedelhaize.com.

Après examen de tous ces éléments, le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de la proposition de constater que Monsieur Mats Jansson, Monsieur William G. McEwan, Monsieur Jack L. Stahl et Monsieur Johnny Thijs remplissent les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et de les nommer en tant qu'administrateurs indépendants conformément aux critères du Code belge des sociétés. Chacun d'eux répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, ils ont clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'ils n'entretiennent aucune relation avec une société qui pourrait compromettre leur indépendance.

Les renseignements biographiques de Monsieur Mats Jansson, Monsieur William G. McEwan, Monsieur Jack L. Stahl et de Monsieur Johnny Thijs sont repris ci-dessus.

Neuvième résolution :

Proposition de renouveler le mandat du commissaire

En droit belge, le commissaire est nommé par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des voix et pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises S.C. s.f.d. S.C.R.L., Berkenlaan 8B, 1831 Diegem, Belgique, en tant que commissaire, représenté par Monsieur Michel Denayer, réviseur d'entreprises ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par tout autre associé du commissaire agréé par la Société, pour une période de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2016, et d'approuver les honoraires annuels d'audit du commissaire d'un montant de EUR 776.184. Cette proposition du Conseil d'Administration est conforme à la recommandation du Comité d'Audit sur ce point.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Dixième résolution :

Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération

La Société souhaite fournir à ses actionnaires des informations transparentes et cohérentes sur la rémunération des dirigeants. Le rapport de rémunération, qui est inclus dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de la Société et qui est également disponible sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com), aborde entre autres les sujets suivants :

- La politique de rémunération appliquée en 2013;
- Le rôle et l'implication des diverses parties dans l'analyse et dans les décisions relatives aux rémunérations des dirigeants;
- La rémunération des administrateurs;
- La rémunération des membres du Management Exécutif; et
- Les directives de la Société relatives à la possession d'actions.

Le rapport de rémunération doit être soumis pour approbation à l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Onzième résolution :

Proposition d'approuver la révision de la rémunération du président du Conseil d'Administration et des membres et du président du Comité d'Audit et de Finance

La Société est autorisée par une décision de l'assemblée générale ordinaire de 2011 à allouer une rémunération (i) aux administrateurs, pour leurs fonctions d'administrateur, d'un montant maximal de EUR 80.000 par an par administrateur et (ii) au président du Conseil d'Administration un montant maximal de EUR 160.000 par an. Ces montants susmentionnés sont augmentés d'un montant maximal de EUR 10.000 par an pour chaque membre de tout comité permanent du Conseil d'Administration (autre que le président du comité), et augmenté d'un montant maximal de EUR 15.000 par an pour le président de tout comité permanent du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration propose d'augmenter la rémunération du président du Conseil d'Administration vu que le CEO n'est pas un administrateur, ce qui implique pour le président une augmentation du travail de coordination entre le Conseil d'Administration et le management exécutif. Le Conseil d'Administration propose d'augmenter la rémunération allouée aux membres et au président du Comité d'Audit qui sera restructuré à partir du 21 mai 2014 pour devenir le comité d'Audit et de Finance. Le rôle de ce Comité sera étendu afin d'assister le Conseil d'Administration dans la surveillance des matières de trésorerie et les financements s'y rapportant et le nombre de réunions par an sera augmenté en conséquence.

Par conséquent, le Conseil d'Administration propose que les actionnaires approuve l'augmentation, à partir du 22 mai 2014, (i) de EUR 40.000 par an du montant alloué au président du Conseil d'Administration en rémunération de sa fonction de président du Conseil d'Administration, (ii) de EUR 5.000 par an du montant alloué à chaque membre du Comité d'Audit et de Finance (autre que le président du Comité), et (iii) de EUR 10.000 au président du Comité d'Audit et de Finance. La Société allouera donc à partir du 22 mai 2014 une rémunération d'un montant de EUR 200.000 par an au président du Conseil d'Administration, en rémunération de sa fonction de président du Conseil d'Administration et en ce qui concerne le Comité d'Audit et de Finance (a) un montant de EUR 15.000 par an à chaque membre du comité d'Audit et de Finance, et (b) un montant de EUR 25.000 par an au président du Comité d'Audit et de Finance, en rémunération de leurs fonctions au sein de ce Comité.

Les autres montants approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011 restent inchangés.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Douzième résolution :
Proposition d'approuver le Plan européen de Performance Stock Unit 2014 du Groupe Delhaize

Le Conseil d'Administration propose que les actionnaires approuvent le nouveau Plan européen de Performance Stock Unit 2014 du Groupe Delhaize en vertu duquel notre management basé en Europe se verra attribuer des actions existantes de la Société sous condition de performance au moment du vesting (par vesting, on entend l'acquisition par le bénéficiaire des actions sous-jacentes). Si ces conditions sont satisfaites, le vesting aura lieu trois ans après la date d'attribution. Les attributions n'ont pas d'effet dilutif sur le capital de la Société étant donné qu'elles représentent un engagement de la Société de délivrer des actions existantes de la Société au bénéficiaire de l'attribution, sans coût pour le bénéficiaire.

La condition de performance sera mesurée sur une période de trois ans de performance. Le vesting de l'attribution dépend de la performance par la Société comparée à des objectifs financiers approuvés par le Conseil d'Administration, liés à la « Création de Valeur pour les Actionnaires ». Cette mesure sera calculée sur une période de 3 ans, sur la base de la formule : 6 fois l'EBITDA sous-jacent moins la dette nette. Le Conseil d'Administration considère cette mesure comme étant un indicateur clé de la performance qui est étroitement corrélée à la création de valeur pour les actionnaires sur le long terme. Le nombre d'actions ordinaires à recevoir lors du vesting variera de 0% à 150% du nombre de performance stock units attribués, en fonction de la performance atteinte sur la période de trois ans de performance comparée à l'objectif.

Le but du Plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize est d'améliorer la capacité de la Société et de ses filiales européennes d'attirer et de retenir des responsables, employés et administrateurs ayant des compétences exceptionnelles et de fournir à certains responsables, employés, administrateurs et personnes ayant accepté une offre d'emploi d'une de ces entités, un intérêt dans la Société parallèle à celui des actionnaires de la Société.

Pour information, le nombre total estimé de performance stock units à attribuer en 2014 en vertu du Plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize devrait représenter environ 0,24% des actions existantes de la Société. Au 12 mars 2014, le pourcentage préliminaire estimé de performance stock units à attribuer au CEO en mai 2014 en vertu de ce plan devrait être d'approximativement 7% du nombre total de performance stock units attribués en 2014 en vertu du plan.

Le Conseil d'Administration propose que les actionnaires approuvent le nouveau plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize afin de se conformer à la recommandation du Code belge de gouvernance d'entreprise qui est d'obtenir l'approbation des actionnaires au sujet des plans d'intéressement en vertu desquels les membres du management exécutif peuvent se voir attribuer des actions de la Société lors du vesting. Le Plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize prévoira qu'un nombre total de maximum 3.000.000 d'actions existantes pourront être délivrées conformément à toutes les performance stock units qui seraient attribuées pendant toute la durée de ce plan.

Le Conseil d'Administration recommande unanimement que les actionnaires votent POUR cette proposition.

Treizième résolution :
Proposition d'approuver le vesting accéléré en vertu du Plan européen de Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize lors d'un changement de contrôle de la Société

Le Conseil d'Administration a l'intention d'offrir aux bénéficiaires du Plan européen Performance Stock Units 2014 du Groupe Delhaize le droit d'acquérir des actions de la Société en vertu des conditions du plan auxquelles il est fait référence au Point 12 de l'ordre du jour ci-dessus. En accord avec ce qui a été fait par le passé, l'une des clauses du plan (ou des accords y relatifs) prévoira que, en cas d'un changement de contrôle de la Société, les performance stock units feront l'objet d'un vesting (par vesting, on entend l'acquisition par le bénéficiaire des actions sous-jacentes). En vertu du plan, un changement de contrôle signifie, en résumé et entre autres événements, une acquisition ou série d'acquisitions par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, de 30% des titres portant le droit de vote de Delhaize Group.

Les Performance stock units représentent un engagement de délivrer les actions existantes de la Société aux bénéficiaires de l'attribution et n'ont, dès lors, pas d'effet dilutif sur le capital de la Société.

Afin de pouvoir être appliqué, l'article 556 du Code belge des sociétés requiert que cette clause soit approuvée par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration recommande unanimement que les actionnaires votent POUR cette proposition.

Quatorzième résolution :

Proposition d'approuver une clause de changement de contrôle contenue dans une convention de crédit

Une convention de crédit revolving de EUR 400 millions de cinq années a été conclue le 14 avril 2014 afin de remplacer la convention de crédit revolving de EUR 600 millions conclue le 15 avril 2011. La convention de crédit revolving de EUR 400 millions de cinq années (avec la possibilité de deux prolongations d'une année) a été conclue le 14 avril 2014 entre notamment, la Société, Delhaize America, LLC, Delhaize Griffin SA, Delhaize The Lion Coordination Center SA, comme Emprunteurs et Garants, les autres filiales garantes au titre de cette convention, les prêteurs, ainsi que Bank of America Merrill Lynch International Limited, BNP Paribas Fortis SA/NV et J.P. Morgan Limited, comme *Bookrunning Mandated Lead Arrangers*. Conformément aux pratiques de marché, dans le cadre de cette convention de crédit, un changement de contrôle de la Société constitue un cas obligatoire de remboursement anticipé et d'annulation de la facilité de crédit.

Afin que cette clause soit valable, l'article 556 du Code belge des sociétés prévoit qu'elle doit être approuvée par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que les actionnaires votent EN FAVEUR de cette proposition.

Quinzième résolution :

Proposition d'approuver le remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la SA Groupe Delhaize

Dans le cours normal de ses activités, la Société pourrait émettre des obligations, des obligations convertibles ou des billets de trésorerie à moyen terme en une ou plusieurs offres ou tranches dans les douze mois suivant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de mai 2014. Le montant maximum total de ces obligations ou billets de trésorerie s'élèverait à l'équivalent de EUR 1,5 milliard. Le produit de ces obligations et billets de trésorerie pourrait être utilisé dans le cadre de besoins saisonniers et opérationnels, d'investissements dans la croissance de la Société ou pour refinancer des dettes existantes. Ces obligations et billets de trésorerie pourraient avoir des échéances différentes, qui ne dépasseraient pas 30 ans. Leurs taux d'intérêts seront basés sur les conditions du marché alors en vigueur et pourraient inclure des taux d'intérêts fixes et variables.

Il est habituel d'inclure une clause conférant aux porteurs d'obligations et de billets de trésorerie le droit d'obtenir un remboursement anticipé pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés, en cas de changement de contrôle de la Société.

Pour être valable, l'article 556 du Code belge des sociétés prévoit entre autres que cette clause doit être approuvée par l'assemblée générale. Chaque émission d'obligations ou de billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que les actionnaires votent EN FAVEUR de cette proposition.